

# Commission Nationale d'Utilisation Lévriers de la S.C.C



à

Monsieur Hubert ISER  
Président de la Commission Des Lévriers de la FCI

Monsieur le Président,

La Commission Nationale d'Utilisation des Lévriers de la S.C.C. (CNUL) s'est réunie le vendredi 29 novembre 2013.

Lors de nos débats, notamment autour du déroulement des championnats Européens de Coursing et de Racing 2013, nous avons évoqué l'ensemble des rapports et courriers reçus par notre instance.

Notre commission souhaite aborder, avec vous, plusieurs points qui préoccupent la France sur la crédibilité et l'avenir du sport lévrier au sein de la FCI.

## Championnat de Coursing , POUCH (D)

Le courrier d'un de nos utilisateurs que je vous ai fait parvenir en juillet 2013 est resté sans réponse.

Il soulève le pointage des lévriers au cours de ce championnat et le comportement discourtois d'un officiel de la cynophilie internationale.

Sur le premier point, la France a proposé dès 2010, un projet d'évaluation des lévriers en coursing (rejeté par la CDL lors de la réunion qui s'est déroulée en Hongrie en septembre 2010).

Rappel du projet Français :

Chaque lévrier est jugé par trois juges qui donnent chacun une note.

Seule la médiane de ces trois notes (et non la moyenne) par manche serait conservée pour le total final.

Pour information, depuis deux années ce système est adopté lors de notre Championnat de France et il apporte toute satisfaction.

Actuellement lors du championnat d'Europe, ces trois notes sont additionnées.

La CDL est consciente des différences de formation des juges internationaux.

Dans certains pays, les juges ont été nommés sans formation sur ce sport et uniquement sur leur pratique du standard de races.

Les écarts de notation observés peuvent être de + ou - 20 points, sinon plus, (sur 100 points donnés par juge et par manche), ce qui est considérable, puisque nous savons également que le CACIL est obtenu bien souvent avec un écart d'un seul point sur la RCACIL.

Le deuxième point fait une remarque sur le manque de respect d'un officiel de la cynophilie internationale à l'égard de la délégation Française.

Cette attitude que nous dénonçons n'est pas acceptable.

## Secrétariat :

Patricia MONIOT - 31 chemin des Treilles – Le Caillevat - 33910 ST DENIS DE PILE – FRANCE

tél : 06.07.37.73.19 e-mail : [picarden@orange.fr](mailto:picarden@orange.fr)

# Commission Nationale d'Utilisation Lévriers de la S.C.C



## Championnat de Racing, VERSOIX (CH)

Le rapport du Directeur de course interpelle notre commission.

Le Directeur de course soulève dans son point 1 les lévriers sélectionnés avec des courses de démonstration.

Ce terme n'est jamais employé dans le règlement international.

Par ailleurs l'article 4.7.2 confirme qu'il appartient aux organisations canines nationales de déterminer quels lévriers pourront être inscrits au championnat.

En France, dans toutes nos épreuves officielles nous attribuons des qualificatifs officiels, quel que soit le nombre de partants par race et par sexe.

Les qualificatifs obtenus par chaque lévrier permettent l'accès aux divers championnats.

L'interprétation du Directeur de course est donc en contradiction avec l'article 4.7.2, et les conséquences de son analyse sont très graves pour nos sélectionnés.

Le fait d'avoir fait voter les chefs d'équipe est totalement aberrant.

Les chefs d'équipe n'ont aucune vocation à prendre des décisions sur la réglementation et les procédures.

Toutes ces décisions sont de la compétence du délégué de la CDL mandaté par la CDL pour ce championnat.

La France n'accepte pas la décision évoquée dans ce rapport et les conséquences avancées pour 2014, d'autant plus qu'elle ne repose sur aucun article du règlement international actuel.

Le contrôle de taille des Whippets et PLI.

La France approuve cette décision prise par la CDL en juin 2013.

Mais, cette décision doit être suivie d'effet immédiat, ce qui semble pas être le cas actuellement.

Lorsque ce contrôle est effectué sur deux jours, plusieurs témoignages nous indiquent que la procédure différerait d'un jour à l'autre.

Par ailleurs, plusieurs propriétaires ont pu représenter leur lévrier pour un « second » premier contrôle sans être dirigés directement vers le deuxième contrôle.

Parallèlement, ce sentiment d'injustice est conforté par l'attitude de certains pays qui consiste à « contester » le résultat de ces contrôles :

d'une part, en ne retirant pas immédiatement la licence internationale des lévriers contrôlés « hors normes » par un officiel de la CDL délégué à cet effet,

d'autre part, en « offrant » dans leur pays respectif, la possibilité d'un nouveau contrôle national, désavouant ainsi le contrôle international.

En clair, ces Lévriers peuvent continuer leur carrière de course dans leur pays et à l'étranger dans la mesure où la CDL s'est dispensée de publier la liste officielle des Lévriers sanctionnés et donc déclarés « hors normes ».

## Secrétariat :

Patricia MONIOT - 31 chemin des Treilles – Le Caillevat - 33910 ST DENIS DE PILE – FRANCE

tél : 06.07.37.73.19 e-mail : [picarden@orange.fr](mailto:picarden@orange.fr)

# Commission Nationale d'Utilisation Lévrier de la S.C.C



Pour mémoire, en France, les trois Lévrier Whippets concernés ont vu leur licence internationale retirée immédiatement et la CDL en a été informée.

Enfin, une réflexion urgente doit être mise en place pour analyser et comprendre pourquoi un grand nombre de Lévrier inscrits (34 sur 123) ne s'est pas présenté à ce contrôle, alors qu'on les retrouve au palmarès de courses internationales qui ont suivi le Championnat.

La tâche ne semble pas insurmontable à condition de trouver la volonté et un consensus permettant de respecter et de renforcer les mesures déjà mises en place ou à inventer.

La France partage avec vous la volonté de faire respecter les bonnes pratiques et la réglementation.

Un dernier point nous semble inquiétant depuis plusieurs années : le mélange évident des races, dont nous ne devons pas prendre à la légère les conséquences sur le phénotype à l'intérieur de chaque race du groupe 10.

Dans l'attente de réponses à notre courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs et bien dévoués.

Jean-Louis Brassat-Lapeyrière  
*Président de la CNUL*  
*Membre du Comité de la SCC*

Christian Martin  
*Membre de la CNUL*  
*Délégué par la SCC auprès de la FCI (CDL)*

Saint Denis de Pile, le 21 décembre 2013.

## Copies

- Président de la SCC
- Président de la FCI
- Présidents des clubs Français d'utilisation lévrier.

## Secrétariat :

Patricia MONIOT - 31 chemin des Treilles – Le Caillevat - 33910 ST DENIS DE PILE – FRANCE  
tél : 06.07.37.73.19 e-mail : [picarden@orange.fr](mailto:picarden@orange.fr)